



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2025-709

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris**

75-2025-11-17-00005 - Arrêté désignant le représentant du commissaire du Gouvernement de l'Office public de l'habitat « Paris Habitat » (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris**

75-2025-11-19-00009 - Arrêté 2025-01542 du 19 novembre 2025 portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 6

75-2025-11-19-00004 - Arrêté 2025-01543 du 19 octobre 2025 portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 9

75-2025-11-19-00005 - Arrêté 2025-01544 du 19 novembre 2025 portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 12

75-2025-11-19-00006 - Arrêté 2025-01545 du 19 novembre 2025 portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 15

75-2025-11-19-00007 - Arrêté 2025-01546 du 19 novembre 2025 portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 18

75-2025-11-19-00008 - Arrêté 2025-01547 du 19 novembre 2025 portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 21

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

75-2025-11-17-00005

Arrêté désignant le représentant du commissaire  
du Gouvernement de l'Office public de l'habitat  
« Paris Habitat »

## ARRETE

désignant le représentant du commissaire du Gouvernement de l'Office public de l'habitat  
« Paris Habitat »

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Grand officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 421-8 et R. 421-21 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Mme Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Mme Marthe POMMIE, administratrice de l'Etat, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région d'Ile-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris ;

Considérant que le préfet du département du siège de l'office est commissaire du Gouvernement, aux termes de l'article L. 421-8 du Code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que l'article R. 421-21 du même code prévoit que le préfet peut se faire représenter pour l'exercice des fonctions de commissaire du Gouvernement au sein des offices publics de l'habitat ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRETE

**Article 1er** : Délégation est donnée aux fins d'assurer la représentation du commissaire du Gouvernement de l'office public de l'habitat « Paris Habitat » à Mme Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

**Article 2 :** En cas d'absence et d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

**Article 3 :** En cas d'absence et d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE et M. Marc ZARROUATI, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Marthe POMMIE, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à Mme Rosaline FOUQUEREAU, adjointe à la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marthe POMMIE, et de Mme Rosaline FOUQUEREAU, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marthe POMMIE, de Mme Rosaline FOUQUEREAU et de Mme Valentine BRAIVE, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à Mme Lauriane TAVANO, adjointe à la cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marthe POMMIE, de Mme Rosaline FOUQUEREAU, de Mme Valentine BRAIVE et de Mme Lauriane TAVANO, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à M. Bruno CHABROL, responsable du bureau des relations avec les bailleurs sociaux au sein du service de l'habitat et de la rénovation urbaine de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France.

**Article 8 :** Tout arrêté antérieur de délégation de ces fonctions de commissaire du Gouvernement de Paris Habitat est abrogé.

**Article 9 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/), et qui entre en vigueur le lendemain de cette publication

Fait à Paris, le 17 novembre 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de  
Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Préfecture de Police

75-2025-11-19-00009

Arrêté 2025-01542 du 19 novembre 2025 portant  
désignation d'un agent en charge des contrôles  
au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité  
intérieure

**Arrêté n° 2025-01542**

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté n° 2025 - 01370 du 23 octobre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Sur proposition** de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Colonel Sébastien ALVAREZ,  
affecté au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,  
Département Sécurité Défense,

est désigné pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 2**

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 3**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 19 novembre 2025

Pour le préfet de Police,  
La préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité

**Signé : Béatrice STEFFAN**

**2025-01542**

Préfecture de Police

75-2025-11-19-00004

Arrêté 2025-01543 du 19 octobre 2025 portant  
désignation d'un agent en charge des contrôles  
au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité  
intérieure

**Arrêté n° 2025-01543**

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté n° 2025 - 01370 du 23 octobre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Sur proposition** de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Amaryllis SIMON  
affectée au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,  
Département Sécurité Défense,  
Bureau des associations de sécurité civile

est désignée pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 2**

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 3**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 19 novembre 2025

Pour le préfet de Police,  
La préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité

**Signé** : Béatrice STEFFAN

**2025-01543**

Préfecture de Police

75-2025-11-19-00005

Arrêté 2025-01544 du 19 novembre 2025 portant  
désignation d'un agent en charge des contrôles  
au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité  
intérieure

**Arrêté n° 2025-01544**

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté n° 2025 - 01370 du 23 octobre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Sur proposition** de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Alexis EYMARD,  
affecté au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,  
Département Sécurité Défense,  
Bureau des associations de sécurité civile,

est désigné pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 2**

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 3**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 19 novembre 2025

Pour le préfet de Police,  
La préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité

**Signé : Béatrice STEFFAN**

**2025-01544**

Préfecture de Police

75-2025-11-19-00006

Arrêté 2025-01545 du 19 novembre 2025 portant  
désignation d'un agent en charge des contrôles  
au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité  
intérieure

**Arrêté n° 2025-01545**

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté n° 2025 - 01370 du 23 octobre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Sur proposition** de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Myriam HAMIDI,  
affectée au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,  
Département Sécurité Défense,  
Bureau des associations de sécurité civile,

est désignée pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 2**

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 3**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 19 novembre 2025

Pour le préfet de Police,  
La préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité

**Signé : Béatrice STEFFAN**

**2025-01545**

Préfecture de Police

75-2025-11-19-00007

Arrêté 2025-01546 du 19 novembre 2025 portant  
désignation d'un agent en charge des contrôles  
au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité  
intérieure

**Arrêté n° 2025-01546**

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté n° 2025 - 01370 du 23 octobre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Sur proposition** de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Sabine TOULET,  
affectée au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,  
Département Sécurité Défense,  
Bureau des associations de sécurité civile,

est désignée pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 2**

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 3**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 19 novembre 2025.

Pour le préfet de Police,  
La préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité

**Signé : Béatrice STEFFAN**

**2025-01546**

Préfecture de Police

75-2025-11-19-00008

Arrêté 2025-01547 du 19 novembre 2025 portant  
désignation d'un agent en charge des contrôles  
au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité  
intérieure

**Arrêté n° 2025-01547**

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté n° 2025 - 01370 du 23 octobre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Sur proposition** de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Anne FORNACCIARI,  
affecté au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,  
Département Sécurité Défense,  
Bureau des associations de sécurité civile,

est désigné pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 2**

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 3**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 19 novembre 2025.

Pour le préfet de Police,  
La préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité

**Signé : Béatrice STEFFAN**

2025-01547